

MVNO : SFR promet des efforts

SFR sera plus coulant vis à vis de ses MVNO (opérateurs virtuels). C'est en substance le message qu'a voulu faire passer Frank Esser, patron de l'opérateur mais aussi de Neuf Cegetel.

« On va réagir, on va être plus souples avec les contrats », rapporte l'AFP. Les MVNO « sont un moteur de croissance », a-t-il ajouté, tout en se refusant à donner de plus amples précisions sur les modifications envisagées.

SFR est ainsi le premier à réagir aux nombreuses critiques faites par les pouvoirs publics concernant les conditions imposées par les opérateurs hôtes aux MVNO. Des conditions trop rigides qui empêchent de faire décoller ces opérateurs et donc une réelle concurrence du marché. Aujourd'hui, ils ne représentent que 5% du marché du mobile (après 4 ans d'existence) contre plus du double dans d'autres pays européens.

Fin avril, le gouvernement décide de (re)prendre les choses en main. Eric Besson le secrétaire d'Etat au développement de l'économie numérique avait ainsi indiqué que les services de l'Etat seraient saisis afin de « comprendre les points de blocage éventuels ». « Notre rôle, c'est de faciliter la concurrence », a-t-il insisté.

Chose promise, chose due, le Conseil de la concurrence a planché sur la question, notamment avec l'aide de l'Arcep, le régulateur des télécoms qui lui a remis ses conclusions sur la question.

Résultat des courses, les points de blocage (connus depuis longtemps déjà) sont à nouveau dénoncés, et en premier lieu, les conditions tarifaires et contractuelles imposées par les opérateurs hôtes à leurs MVNO.

Il constate que « du fait de la faible rivalité concurrentielle entre opérateurs de réseau, les MVNO, pour la plupart, n'ont obtenu que des conditions d'hébergement peu favorables au développement de leur activité ».

Concrètement, le Conseil souligne que les tarifs négociés pour l'utilisation des réseaux permettent aux opérateurs de réseau **de contrôler la pression concurrentielle** par les prix susceptible d'être exercée par les MVNO : le prix par minute de communication est fixé par référence aux propres prix de détail des opérateurs de réseau.

Par ailleurs, les opérateurs hébergés **ne maîtrisent aucun élément** de réseau et sont contraints de transmettre des informations commerciales clés : ils ne peuvent donc compenser leur absence d'agressivité tarifaire par des innovations sur les services offerts.

Si rien ne bouge, le Conseil préconise de faire voter une loi contraignante pour Orange et SFR. Visiblement, cette perspective a effrayé le numéro deux français qui accueille 8 MVNO sur son réseau.